<u>Question écrite posée par Monsieur Peycker :</u>

Question écrite relative au Budget 2025 présenté au Conseil Communal du 8 juillet 2025.

Concerne : Vente d'actifs communaux – Demande de clarification budgétaire.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Lors du Conseil communal du 8 juillet dernier, la majorité a confirmé que la stratégie budgétaire prévoit la vente d'actifs communaux à hauteur de 15 millions d'euros sur trois ans, soit 5 millions par an, pour financer l'extraordinaire.

Cette orientation a été évoquée en séance publique. À notre initiative, la question suivante a été posée en séance publique : quels biens communaux sont concernés par ces cessions, selon quel calendrier, et que prévoit-on si ces ventes n'aboutissent pas au prix ou dans les délais escomptés ?

Nous tenons à souligner que la réponse formulée en séance ne nous a pas paru suffisamment claire ou détaillée, ce qui est compréhensible dans un contexte où ces questions n'avaient pas été adressées en amont.

Par ailleurs, nous avons bien conscience que le procès-verbal du Conseil du mois de juillet n'est pas encore disponible, ce qui est tout à fait normal à ce stade. C'est précisément pour garantir une bonne information des membres du Conseil et un suivi rigoureux de ce dossier que nous vous adressons aujourd'hui cette question écrite.

Les Engagé.e.s défendent une gestion responsable et transparente des finances communales, qui ne peut reposer sur la vente ponctuelle de biens publics sans débat, ni vision de long terme. Nous plaidons pour que toute opération de désinvestissement soit clairement expliquée, justifiée et encadrée.

Nous vous adressons donc les questions suivantes :

- Quels sont, à ce jour, les biens communaux identifiés comme "non stratégiques" et visés par cette stratégie de cession d'actifs ?

- Un inventaire ou une note interne relative à ces ventes a-t-il été établi ? Si oui, peut-il être communiqué aux membres du Conseil communal ?
- Un calendrier prévisionnel des ventes a-t-il été élaboré ? Quels critères guident l'ordre de ces désinvestissements ?
- Quels mécanismes ou marges de sécurité sont envisagés si les ventes ne se réalisent pas dans les montants ou les délais attendus ?
- Une procédure d'information ou de concertation est-elle envisagée pour les ventes de biens présentant une forte valeur publique, symbolique ou environnementale ?

Nous vous remercions par avance pour les éléments de réponse que vous apporterez à ces questions essentielles pour la crédibilité de l'action publique communale. Et nous restons à disposition pour tout échange constructif sur ce sujet.

Réponse de Monsieur Spapens.

Cher Monsieur Peycker,

En réponse à la question écrite relative à la stratégie budgétaire et aux éventuelles ventes d'actifs communaux, nous souhaitons préciser que la Commune a lancé une évaluation complète de l'ensemble des bâtiments communaux.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan triennal approuvé par le Conseil communal, et toute avancée est suivie par l'autorité de tutelle via l'inspecteur régional.

L'objectif de ce travail est :

- d'établir un inventaire détaillé des biens communaux,
- d'identifier les biens stratégiques et ceux qui pourraient, le cas échéant, être considérés comme non essentiels,
- et de disposer d'une vision patrimoniale à long terme pour éclairer toute décision future.

À ce stade, cette évaluation est en cours. Par conséquent :

- aucun bien n'a encore été définitivement identifié comme destiné à la cession,
- aucun calendrier de vente n'a été arrêté,
- et aucune décision ne sera prise avant la finalisation de l'inventaire et la présentation des conclusions aux instances compétentes.

Nous confirmons que toute évolution fera l'objet d'une information transparente du Conseil communal et d'un débat démocratique, conformément aux règles en vigueur et dans le respect de l'intérêt général.

Nous ne manquerons pas de tenir le Conseil informé de l'avancement de cette évaluation et des prochaines étapes.

La Commune tient à souligner que cette démarche vise à garantir une gestion rigoureuse et responsable du patrimoine communal, en veillant à l’équilibre entre besoins budgétaires, intérêt général et vision à long terme.